PROGRAMME DE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - 7 h

Objectif pédagogique	Continuer à intervenir efficacement face à une situation d'accident et mettre ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures et de l'organisation fixées par l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels.
Public concerné	Toutes personnes titulaires du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail conforme à l'INRS.
Prérequis	-Savoir lire, écrire et comprendre le français (avoi satisfait à notre test de français et de compréhension envoyé par mail ou par papier) - Être titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail conforme à l'INRS
Modalité d'admission	Admission sur dossier
Programme de formation détaillé	Programme conforme aux référentiels nationaux de l'INRS : -Acquérir les compétences de la prévention des risques professionnels -Rôle du SST dans l'organisation de la prévention au travail -Connaître et situer les acteurs de la prévention au travail -Connaître le cadre juridique du SST lors de son intervention -Savoir intervenir face à une situation d'accident du travail : -Protéger -Examiner-Faire Alerter ou Alerter - Secourir : -Saignement abondant -La victime s'étouffe -La victime se plaint de sensations pénibles -La victime se plaint de brûlures -La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements -La victime de plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment -La victime ne répond pas mais respire -La victime ne répond pas et ne respire pas
Validation de la formation	- Évaluation certificative sur mise en situation. Conforme au document de référence SST INRS - Délivrance d'un **certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**, valable au maximum 24 mois après participation active à la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST (Maintien et Actualisation des Compétences de 7h tous les 2 ans)
Modalités pédagogiques	Exposés théoriques / Mises en situation pratiques / études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée + matériel pédagogique secourisme (mannequins adultes, enfants et nourrissons + défibrillateur semi-automatique + matériels de mises en situation)
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.
Durée de la formation et horaire de base	7 heures – Soit 1 journée de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Information sur la certification	Habilitation INRS : 1296039/2017/SST-01/O/01
Profil du formateur	Formateur SST habilité par l'INRS et à jour de ses compétences.
Tarif de la formation	Formation réalisable en interentreprise :135 EUROS NET PAR STAGIAIRE ou intra : Nous contacter
Lieu de la formation	113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX
Formation éligible au CPF	Non
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et commerciale 113 rue Alphée Maziéras, 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com

Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :

Pour apprendre un métier :

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.

Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)

Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)

Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation